

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 77 (1980)
Heft: 1-2

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Conseils aux débutants

JANVIER-FÉVRIER 1980

C'est à vous, chers débutants, que je pense en ce début 1980. Les réjouissances de fin d'année sont maintenant terminées et les comptes 1979 bouclés depuis peu, et nous devons déjà penser au printemps futur.

Les réserves sont encore importantes et comme vous avez bien suivi la consigne, rien n'est à craindre de ce côté-là, pour le moment ! Mais n'oublions pas qu'il a tonné en décembre dernier, et que :

« Tonnerre sur le bois nu = neige sur le feuillu. »

Peut-être avez-vous, comme moi, pris de bonnes résolutions, mais sachez qu'avant de condamner le matériel que vous utilisez parce qu'il ne vous a pas donné satisfaction, il y a lieu de revoir et repenser votre façon de faire, soit :

« Se remettre en question, quoi !... »

J'espère que notre bibliothécaire, en cette saison, se trouve encore débordé de demandes et que vous profitez de vous documenter et de consulter une partie des nombreux ouvrages tenus à votre disposition.

Pour ceux d'entre-vous qui possédez 10 ruches ou plus, n'omettez pas non plus de verser votre cotisation complémentaire pour **être assuré normalement contre le vol et les déprédations**. Votre cotisation SAR vous couvre effectivement pour les 10 premières ruches annoncées, mais il est indispensable de verser Fr. 1.— pour chaque 10 ruches supplémentaires (au maximum Fr. 5.—) au CCP SAR 10 - 1480 Lausanne, avec mention spéciale au dos du coupon postal :

par exemple : propriétaire de 25 ruches
complément d'assurance vol
et déprédations **Fr. 2.—**.

(Voir détail à page 29 de l'**Agenda apicole**, édition 1980.)

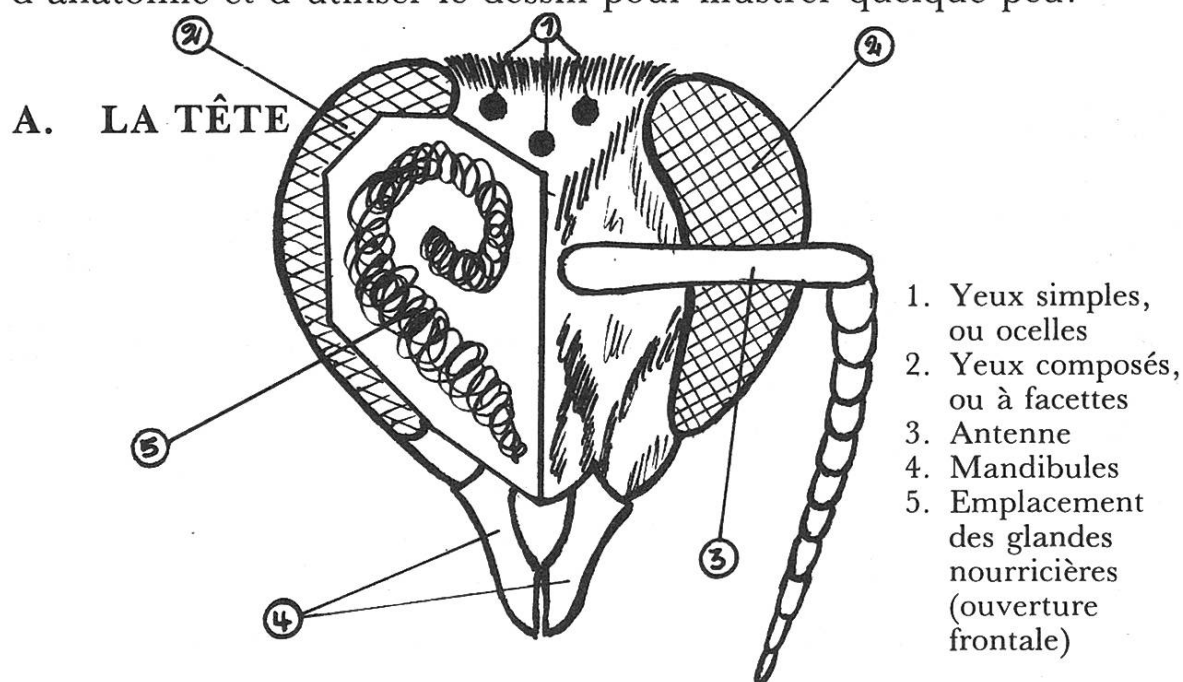
S'il est d'autre part inutile de vous rappeler que vous devez encore payer votre cotisation, il l'est encore bien davantage de vous dire que le contrôle du miel ne se fait plus en hiver!... Et pourtant, certains semblent surpris, ce qui va vous obliger à suivre strictement, dès cette année, les dates impératives qui vous seront communiquées ultérieurement tant par le responsable SAR que par ceux de votre section.

Quant à vos abeilles, c'est toujours la tranquillité et le repos, même si février leur permet quelques agréables sorties. Ne pas laisser la neige se transformer en glace au trou de vol, de même qu'il y aura lieu d'évacuer délicatement les amas éventuels d'abeilles mortes qui pourraient obstruer l'entrée.

C'est aussi parfois en février que, lors des premières sorties importantes, on peut facilement déceler l'acariose par la présence d'abeilles traînardes sur le sol, souvent regroupées et dont les ailes sont agitées par de petits frissons. Si c'est le cas chez vous, veuillez en aviser immédiatement votre inspecteur.

Enfin et comme vous avez certainement du plaisir à lire le journal SAR, faites-en profiter d'autres apiculteurs débutants et non affiliés de votre région. Vous aurez à cœur ensuite de les amener à une rencontre ou assemblée de votre section et de les présenter à son comité en qualité de nouveaux membres. Pour que vive cette section, sachez que chacun de ses membres doit y participer et qu'il y a de nombreuses façons de le faire positivement, à sa manière et par des apports personnels de diverses natures.

Ceci dit, permettez-moi de continuer maintenant notre chapitre d'anatomie et d'utiliser le dessin pour illustrer quelque peu.



B. THORAX (coupe)

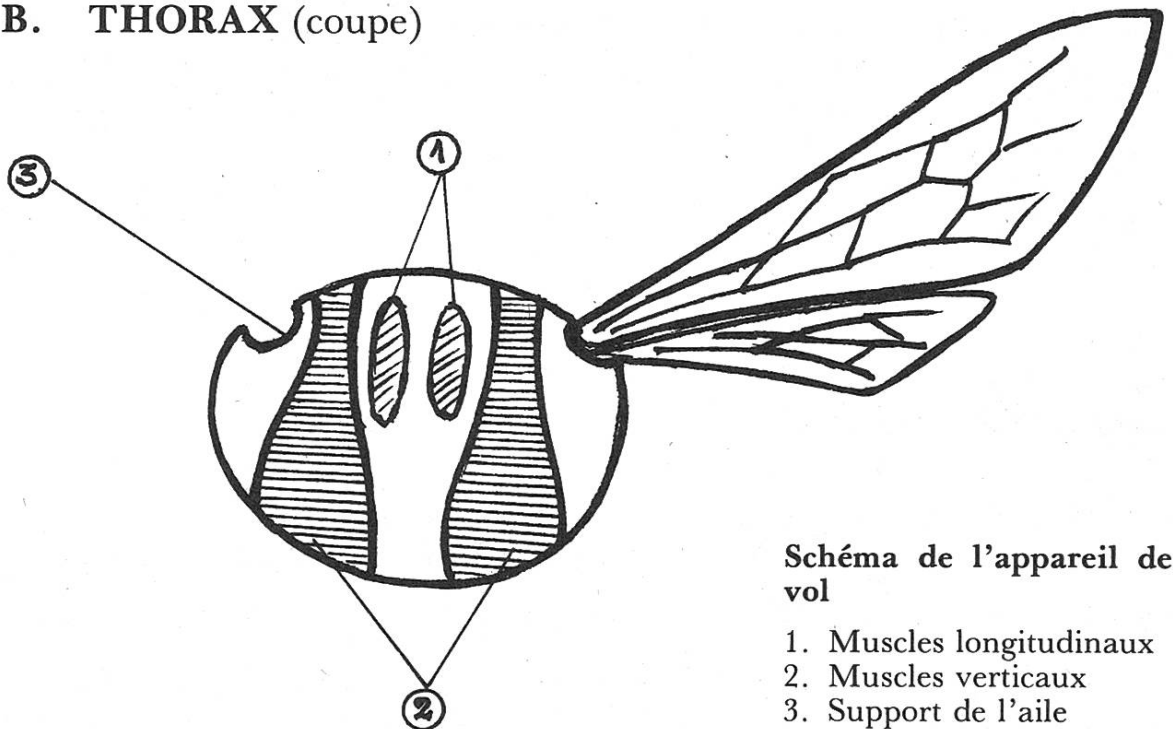


Schéma de l'appareil de vol

1. Muscles longitudinaux
2. Muscles verticaux
3. Support de l'aile

Le thorax est la partie intermédiaire entre la tête et l'abdomen, composée de trois segments : protothorax, mésothorax et métathorax, divisés à leur tour en deux parties dont l'une est dorsale et l'autre ventrale.

Centre à la fois nerveux et de locomotion, c'est là que ventralement sont rattachées les 3 paires de pattes et dorsalement, des 2^e et 3^e segments, sortent les ailes.

a) LES AILES

Au nombre de quatre (2 paires) fixées de chaque côté du corps, elles sont renforcées par des nervures et recouvertes de petits poils qu'il est très facile d'examiner au microscope (grossissement de 100 à 200 $\times$ 1). De plus, c'est un de ces segments de nervure que nous mesurons volontiers en matière de sélection, pour obtenir ce qu'on appelle : «l'indexe cubital».

Au repos, l'abeille tient l'aile antérieure au-dessus de l'aile postérieure et en recouvre son dos, la première citée étant plus grande que la deuxième. Mais en vol, les ailes antérieures et postérieures sont réunies l'une à l'autre et ne représentent, de chaque côté, plus qu'une seule surface portante. Pour ce faire, l'aile postérieure, munie d'une vingtaine de petits crochets, viendra s'accrocher à l'aile antérieure qui comprend un pli longitudinal étroit à son extrémité inférieure.

Il est enfin intéressant de savoir qu'avec de tels instruments, notre abeille est capable de s'envoler à la verticale, de faire du «sur place» et de se déplacer à environ 30 km/heure au rythme de 200 battements d'ailes à la seconde.

(A suivre.)

M. Léchaire.

Commission d'élevage SAR

ACTIVITÉ DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE ET DU GROUPEMENT DES MONITEURS-ÉLEVEURS DE LA SAR EN 1979

Au début de l'année, une réorganisation apicole en Suisse romande a été déterminée entre l'Office fédéral de l'agriculture, la Société romande d'apiculture et les Fédérations cantonales. Il est du ressort de la SAR de promouvoir et de coordonner la formation et le perfectionnement des apiculteurs en collaboration avec les fédérations. Les responsables des conférences, des cours de conseillers apicoles, des cours d'élevage de reines sont rémunérés aux mêmes conditions par la SAR ; cette dernière fait valoir son droit aux contributions fédérales et cantonales.

Au printemps la CE s'est réunie à Lausanne pour la préparation de l'année apicole, comportant en particulier :

- le cours de perfectionnement ;
- les cours cantonaux de formation et de pratique ;
- les cours de ME.

Le cours de perfectionnement suivi par l'ensemble des ME a eu lieu au mois de juillet à St-Maurice au rucher de M. Jacquemoud ME que nous remercions pour la mise à disposition de ses ruches et de son matériel. Les ME se sont ensuite rendus à la station de Tovassière, sise au-dessus de Morgins. Ils ont été reçus par le responsable M. Berthoud ME de Troistorrents ; il nous présenta les aménagements de cette station de valeur, équipée de ruches à mâles sélectionnés «lignée G 7», et bien fournie en ruchettes de fécondation. Nous remercions M. Berthoud de sa réception et celle faite au nom de la section de Monthey.